



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 18 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/05/2015**

Date d'affichage : **12/05/2015**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Marlène PIERRO, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD, Sandrine GUIMBAUD.**

Étaient absentes et représentées : **Nicole MUCCHIELLI représentée par Isabelle FREICHE, Blandine AZE représentée par Bruno GRAS-TACHON**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 15.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés par douze voix pour, un contre et deux abstentions des membres présents et représentés.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES

I.1.1 Emprunt investissement 2015 – budget général

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze pour, deux contre et une abstention des membres présents et représentés décide de retenir la proposition du crédit mutuel et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant pour un montant de 100 000 € amortissable en 15 ans, au taux fixe de 1,40%.

I.1.2 Emprunt investissement 2015 – budget assainissement

Monsieur le Maire indique que cette délibération est différée.

I.1.3 Vente du broyeur de la commune à la SCEA de PIBERET

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à conclure la vente du broyeur pour la somme de 2 400 €, à la SCEA DE PIBERET et à sortir ce bien de l'inventaire communal.

I.1.4 Décision modificative n° 1 – budget général

Madame Isabelle FREICHE, Adjointe aux finances expose qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des tables de la Salle des Associations et d'ouvrir les crédits nécessaires, ainsi que suit :

INVESTISSEMENT

Libellés	Article	Opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Aménagement de la mairie	2184	261		2 000.00
Aménagement de la mairie	2051	261		1 000.00
Aménagement de la salle des associations	2184	182	3 000.00	
			3 000.00	3 000.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par quatorze pour et une abstention des membres présents et représentés approuve la délibération modificative n° 1 du budget général.

I.1.5 Demande de subvention au Conseil Départemental pour les registres d'état civil

Le Conseil Municipal appelé à délibérer l'unanimité des membres présents et représentés décide de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, afin de restaurer des registres d'Etat-Civil pour un montant de 600 €

I.1.6 Indemnités des élus municipaux

Le budget voté le 30 mars dernier prévoit une minoration des indemnités des élus pour l'année 2015. M. Le Maire propose donc de minorer son indemnité de 20% et celles des quatre adjoints de 10 %, eu égard l'indice brut 1015 de la grille indemnitaire de la fonction publique et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze pour, deux contre et une abstention décide de valider cette proposition.

I.1.7 Créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. Le Maire à constater cette charge exceptionnelle dans les comptes de la Commune pour un montant de 295.73 €.

I.1.8 Tarifs municipaux applicables au 1^{er} juillet 2015

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide la réactualisation des tarifs. (Voir annexe jointe)

I.1.9 Rachat concession JEAUMART

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la demande de rachat de concession au prorata temporis pour un montant de 11,85 €.

I.1.10 Renouvellement du Contrat de maintenance MAGNUS

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de maintenance du pack e.magnus. Après renégociation avec le prestataire, il a été obtenu une réduction de 20 % du montant du contrat soit : 1 902.55 € TTC au lieu de 2 385.84 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de 2 ans du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

I.2 - URBANISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

I.2.1 Promesse unilatérale d'achat parcelle lieu-dit La Mironnaise

Dans le cadre de la succession de la famille SELLIER, la SAFER a procédé à la répartition des biens fonciers. La Commune a déposé auprès de cet organisme une demande d'acquisition en vue de l'élargissement du Chemin du Chevallet, actuellement très étroit. Il est proposé à la Commune d'acquérir la propriété immobilière référence cadastrale AC40, 41, 42 et 43 (lieu-dit la Mironnaise) d'une surface totale de 1 500 m², comprenant une bande de terrain de 5 m de large à droite dudit chemin avec un hangar traditionnel en pisé. Le prix de vente proposé est de 5 000.00 euros. Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette promesse unilatérale d'achat de parcelles.

I.2.2 Délégation du droit de préemption urbain à la HTCC

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de déléguer à Hermitage Tournonais Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone d'activité les Hauches classée UI.

I.3 - INTERCOMMUNALITE

I.3.1 Convention de mise à disposition des locaux à la HTCC pour le local de la micro-crèche

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de convention entre Hermitage Tournonais Communauté de Communes et la Commune de CHANOS CURSON pour la mise à disposition du local accueillant la micro crèche « Les Loupiots », à compter du 1^{er} octobre 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, pour un montant mensuel de 697.42 euros (montant révisable chaque année).

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Question d'un conseiller municipal concernant les dictionnaires pour les élèves de CM2.
Monsieur Le Maire indique qu'une cérémonie sera maintenue pour les enfants quittant l'Ecole des Collines Maurice ALLONCLE.

II.2 Informations diverses :

- Réunion publique de la MJC jeudi 21 mai 2015 à 20h30
- Réunion à la HTCC sur le thème de la jeunesse le jeudi 21 mai à 18 h 00
- Début enquête publique pour modification N° 1 du P.L.U. à compter du 1/06/2015
- Passage du critérium du Dauphiné Libéré le 10/06 vers 12 :23 CD 67
- Sortie offerte, le 19 juin par Monsieur Le Maire aux Elèves de C.M. 1 et C.M. 2 à VASSIEUX en VERCORS à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du 8 mai 1945.
- Concert VOCHORA à CHANOS-CURSON le dimanche 5 juillet 2015 à 11H 00

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 29 JUIN 2015
A 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par nous,
Le 21 mai 2015,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.

